



L'Association Internationale *Ensemble contre la Douleur AIECD*

LABEL DE QUALITE POUR LA PRISE EN CHARGE DE LA DOULEUR OCTROI ET PERENNISATION

Inscription à la labellisation

1. Rappel des critères d'octroi et de pérennisation du label de qualité pour la prise en charge de la douleur

Le label de qualité est octroyé ou pérennisé lorsque l'institution satisfait aux conditions suivantes :

- une évaluation régulière de la douleur (campagne pour l'octroi et évaluation annuelle pour la pérennisation),
- une information donnée à l'entourage des patients/résidents/clients,
- la transmission des mesures au(x) médecin(s) traitant(s),
- l'intégration de la mesure de la douleur par l'utilisation d'une échelle appropriée et l'indication de sa prise en charge dans le dossier du patient /résident/client et de son suivi,
- l'administration de la médication antalgique prescrite,
- la présence d'une échelle visuelle analogique (EVA) dans la poche des soignants,
- l'existence de dépliants
- la formation continue à l'ensemble du personnel (pour la pérennisation du label).

Pour le cas où tous les critères ne sont pas atteints, le label de qualité peut être octroyé ou pérennisé provisoirement à la condition que les critères manquants soient validés dans le délai de 6 mois qui suit l'audit.

Le label de qualité est valable 3 ans.

2. Identification

Institution : _____

Adresse : _____

Représentée par (nom, fonction) : _____

No de tél : _____ E-mail : _____

3. Divers

Inscription pour : octroi du label _____ pérennisation du label _____

Date / période souhaitée pour l'audit de labellisation : _____

Date de la précédente labellisation : _____

Signature et timbre de l'institution :